

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE**

SICAD

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du ministre du tourisme en date du
(JORT n°du.....)

Organisme : Office National du Tourisme Tunisien

Domaine de la prestation : Encouragements et aides de l'Etat

Objet de la prestation : visa de licence d'importation des équipements touristiques

Conditions d'obtention

- Avoir obtenu l'accord de principe ou l'accord de la commission technique

Pièces à fournir

- Demande au nom du directeur général de l'office national du tourisme tunisien
- Facture proforma des équipements
- Programme détaillé relatif à l'exploitation des équipements à importer
- Bon de commande au nom du promoteur si l'autorisation ne porte pas son nom

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
<ul style="list-style-type: none"> - Dépôt du dossier - Etude du dossier - Réponse au demandeur 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction de promotion des investissements - Banque intermédiaire - Ministère du tourisme - Banque centrale - La douane 	<ul style="list-style-type: none"> - 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Lieu de dépôt du dossier

Service : - Direction générale de l'office national du tourisme tunisien
- Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : Direction de promotion des investissements à l'office national du tourisme tunisien
Adresse: 51 avenue de la liberté – Tunis

Délai d'obtention de la prestation

- 15 jours à partir de la date de dépôt du dossier.

Références législatives et /ou réglementaires

- Loi n° 93-120 du 27 décembre 1993 portant promulgation du code d'incitations aux investissements